

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de La Haute-Yamaska, qu'une assemblée publique de consultation portant sur un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin de revoir à la baisse la superficie du périmètre d'urbanisation de la municipalité du canton de Shefford et de prévoir certains usages publics dans une partie de l'aire résidentielle à Shefford, se tiendra comme suit :

DATE : 21 juin 2018

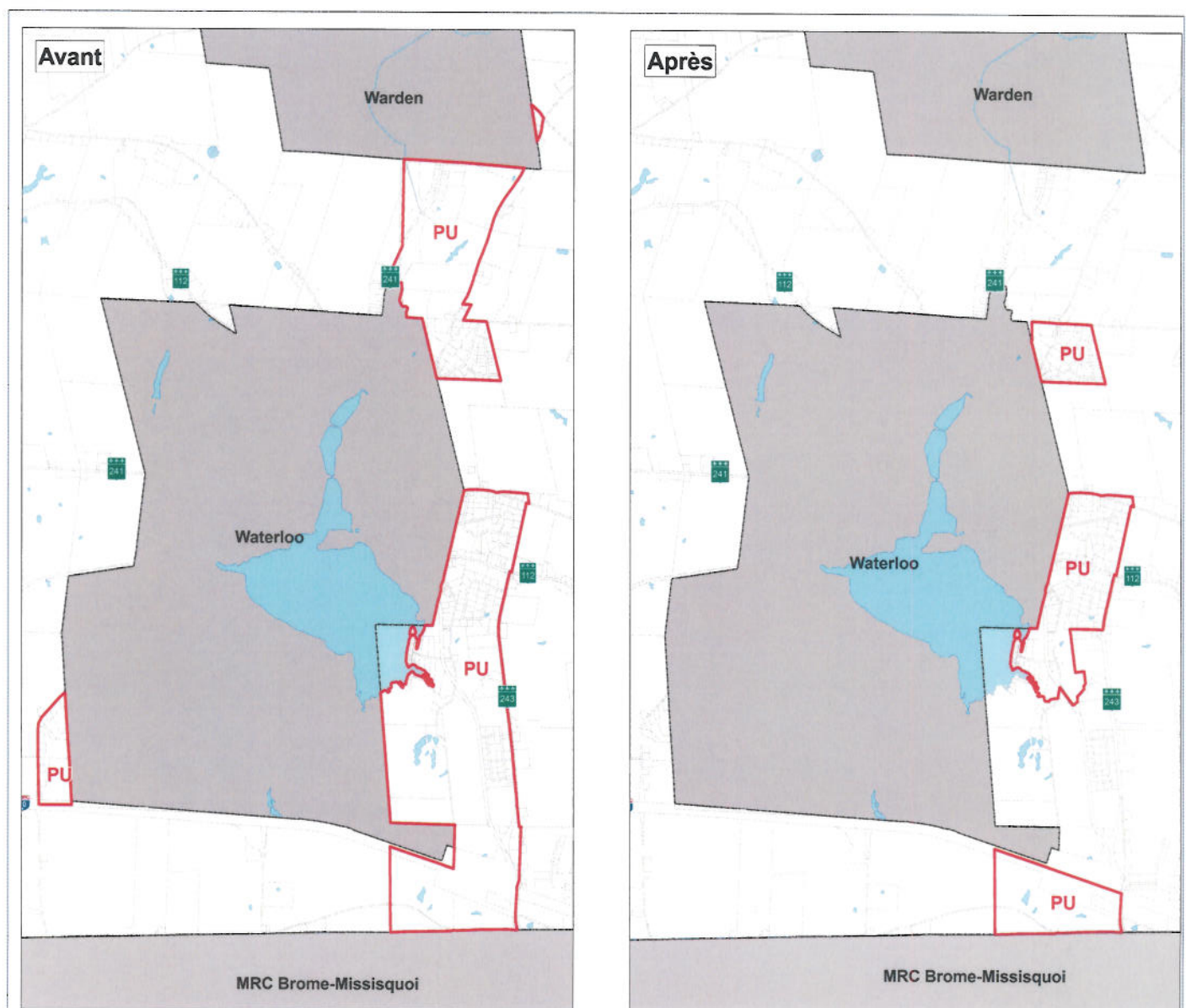
HEURE : 19 h

LIEU : Salle du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska, 142, rue Dufferin, à Granby.

L'assemblée publique, tenue par la Commission consultative d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska, aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces modifications.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le projet de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé a pour objet de revoir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité du canton de Shefford. La superficie de l'aire urbaine est ainsi revue à la baisse, passant de 5,13 km² à 1,94 km². Les cartes suivantes présentent les limites du périmètre d'urbanisation telles qu'établies avant et après la modification du schéma :



Légende : PU = Périmètre d'urbanisation de la municipalité du canton de Shefford

Le projet de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé a également pour objet de permettre, dans l'aire résidentielle située au sud de la route 112 et à l'ouest du chemin Saxby Sud, dans la municipalité du canton de Shefford, les usages publics suivants répondant à des besoins de nature locale : une école, un centre communautaire, un terrain de soccer ou de baseball. L'ensemble de ces usages ne pourra être autorisé que sur une seule propriété publique, contiguë à la route 112 et présentant une superficie d'au moins 10 hectares.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement (ainsi que le document indiquant la nature des modifications que les municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska devront apporter à leur réglementation d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé), au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, de même qu'au bureau de la MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, ce 16 mai 2018.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



Judith Desmeules